

Baclofène[®] : ce médicament pour alcoolo-dépendants n'est pas un amaigrissant !

Le Baclofène[®] occupe une place à part dans la pharmacopée française. Beaucoup a été dit sur l'histoire de cette vieille molécule indiquée (depuis quarante ans) dans le traitement des contractures spastiques d'origine médullaire et cérébrale – une molécule qui, au terme d'une lutte parfois homérique, bénéficie (depuis mars 2014) [d'une recommandation temporaire d'utilisation \(RTU\) dans le traitement de l'alcoolo-dépendance](#).

Formellement déconseillé

Dans l'attente des résultats officialisés par la Faculté de cette nouvelle indication, nouvel épisode du feuilleton Baclofène : [une mise en garde de l'Ansm](#). L'agence nationale de sécurité du médicament vient de faire savoir que des utilisations hors AMM du Baclofène[®] ont été identifiées « dans les troubles du comportement alimentaire et dans la prise en charge de régimes amaigrissants ». L'Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé « déconseille formellement son utilisation dans ces situations, ainsi que dans toutes autres situations non couvertes par l'AMM ou la RTU ».

Potentiellement grave

Ces utilisations hors AMM à des fins amaigrissantes ont été observées avec deux spécialités : [Lioréal[®] 10 mg](#) (Novartis Pharma) et [Baclofène Zentiva[®] 10 mg](#) (Novartis Pharma, Sanofi Aventis). « En l'absence de démonstration d'un bénéfice dans ces situations, et considérant le risque de survenue d'effets indésirables potentiellement graves associés à l'utilisation du baclofène », l'Ansm déconseille formellement cette utilisation.

En savoir plus sur le Baclofène[®], relaxant musculaire d'action centrale, utilisé dans le traitement de la dépendance à l'alcool ? C'est ici :

http://ansm.sante.fr/var/ansm_site/storage/original/application/a66912b96f6697c1e6db07619a5d5fd7.pdf

Silences de l'Ansm

Voilà qui est dit. Pour le reste on peut regretter que l'Agence nationale de sécurité du médicament n'en dise pas plus. Pourquoi ces deux seules spécialités ? A quelle fréquence ? Avec quelles conséquences ? Et dans quelles circonstances ? Les prescripteurs et les pharmaciens sont-ils, ici, complices ? Que font les fabricants ? Pourquoi cette politique du silence ?

Comment ne pas penser aux prémices du Mediator[®] ? Ou à [l'arrivée annoncée de Mysimba[®] \(Zyban[®] + Revia[®]\)](#) ?

<http://jeanyvesnau.com/2014/12/27/baclofene-ce-medicament-pour-alcoolo-dependants-nest-pas-un-amaigrissant/>